



# Association Camerounaise pour L'Évaluation Environnementale (ACAMEE)

## PROJET CONJOINT

### Mise en œuvre d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale

**Soumis par  
L'Association Camerounaise pour l'Évaluation Environnementale  
(ACAMEE)**

**En collaboration Avec le  
Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du  
Développement Durable (MINEPDED)**

#### Dans le cadre du

Programme d'appui aux associations nationales pour l'évaluation environnementale d'Afrique  
centrale (PAANEEAC)

#### Soutenu par



Commission Néerlandaise pour  
l'évaluation environnementale



Développement des Capacités et Liens pour  
l'Évaluation Environnementale en Afrique



Ministère des Affaires Etrangères  
des Pays-Bas

## Sommaire

1. CONTEXTE.....	3
2. JUSTIFICATION.....	3
3. DESCRIPTION DU PROJET.....	4
4. OBJECTIFS .....	4
5. RÉSULTATS ATTENDUS .....	4
6. METHODOLOGIE ET PRINCIPALES ARTICULATIONS DU PROJET.....	5
7. BUDGET.....	6
8. MODALITE DE GESTION FINANCIERE.....	7
Annexe 1. Ébauche des catégories d'information .....	8
Annexe 2 : Termes de référence pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration du système.....	9
Annexe 3 Atelier de démonstration et de validation du Système .....	13

## ***1. CONTEXTE***

Le Programme d'appui aux associations nationales pour l'évaluation environnementale d'Afrique centrale (PAANEEAC) prévoit la mise à disposition d'appui financier et technique pour soutenir les associations nationales dans leur objectif de renforcement des capacités en évaluation environnementale dans leurs pays respectifs et la sous région.

Les administrations en charge de l'environnement des pays membres du SEEAC peuvent bénéficier des appuis à travers les associations nationales dans les domaines concernant l'appui au perfectionnement du cadre légal et réglementaire et du système d'information du public relatif à l'évaluation environnementale.

C'est dans ce contexte que le présent projet de mise en œuvre effective d'un système d'information et de gestion informatisée de la procédure relative à l'évaluation environnementale est préparé et soumis conjointement par l'Association Camerounaise pour l'Évaluation Environnementale (ACAMEE) et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP).

## ***2. JUSTIFICATION***

Près de 15 ans après la promulgation de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement et près de 6 ans après la signature du décret d'application en ce qui concerne l'évaluation environnementale, le système de gestion et d'archivage de l'information y relative présente des insuffisances. L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système, réalisée en 2005 dans le cadre de la demande d'appui aux associations nationales d'évaluation environnementale approuvée par les Pays-Bas, a mis en exergue la nécessité de renforcer les capacités dans ce secteur. En effet, les constats suivants sont faits :

- L'accès aux informations et le suivi des dossiers d'évaluation environnementale depuis l'avis de projet jusqu'à la décision du MINEP et, le cas échéant, le suivi du plan de gestion environnementale sont loin d'être évidents pour l'administration en charge, les promoteurs et le public, les mécanismes mis en place à cet effet n'étant pas vraiment connus du grand public.
- La masse d'information générée par les évaluations environnementales et donc la mémoire institutionnelle est faiblement capitalisée du fait du manque d'un système d'information dynamique permettant de mieux les valoriser ;
- L'accès aux rapports et dossiers des études déjà réalisées y compris pour des besoins de recherche reste très limités du fait qu'à peine une ou deux copies papier sont archivées au niveau des services centraux du Ministère en charge de l'Environnement dans des conditions loin d'être optimales ;
- Les textes de base relatifs aux évaluations environnementales (Loi, décrets, arrêtés, guides, etc.) ne sont pas toujours disponibles ;
- Il manque un Forum officiel d'information sur l'évolution de l'actualité autour de l'évaluation environnementale.

Cette situation devrait se compliquer de plus en plus avec l'augmentation du nombre d'études d'impacts et audits environnementaux et la nature de plus en plus complexe des dossiers concernés ;

Voilà pourquoi le présent projet de mise en place effective d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale est suggéré dans le but d'améliorer l'accès des différentes parties prenantes à l'information pertinente, garantir la traçabilité des données, accroître la transparence et une participation éclairée du public au processus d'évaluation environnementale. En effet, l'article 1er du décret N°2005/117 du 14 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, modifié et complété par le DECRET N°2005/496 du 31 décembre 2005 stipule que le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature est, entre autre, responsable de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement.

### ***3. DESCRIPTION DU PROJET***

Le présent projet consiste en la mise en place effective d'un Système d'information et de gestion informatisé de l'information et de la procédure relative aux évaluations environnementales au Cameroun (voir annexe 1 pour la catégorie d'informations).

### ***4. OBJECTIFS***

L'objectif global de ce projet est l'amélioration du processus d'évaluation environnementale du Cameroun à travers la contribution à la mise en place effective d'un Système d'information et de gestion informatisée de la procédure et de l'information y relative dans le but de:

1. améliorer l'accès des différentes parties prenantes à l'information pertinente
2. garantir la traçabilité des données
3. accroître la transparence et une participation éclairée du public au processus d'évaluation environnementale.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire un état des lieux de la traçabilité et de l'archivage actuels de l'information relative à l'évaluation environnementale afin d'identifier les manquements ;
- Proposer un système informatisé pertinent et adapté de gestion de la procédure et de l'information relative au suivi et à la traçabilité du traitement des dossiers d'évaluation environnementale de puis l'avis de projet jusqu'à la décision du Ministre et la cas échéant le suivi des plans de gestion environnementale et sociale GES ;
- Proposer un projet de bibliothèque virtuelle susceptible de faciliter l'accès et la capitalisation des textes de base et de la masse d'information générée par les rapports et les dossiers et donc de la mémoire institutionnelle relative aux évaluations environnementales ;
- Proposer un forum virtuel officiel d'information sur l'évolution de l'actualité autour de l'évaluation environnementale.

### ***5. RÉSULTATS ATTENDUS***

- L'état des lieux de la traçabilité et de l'archivage actuels de l'information relative à l'évaluation environnementale au Cameroun est fait et les limites et insuffisances identifiées ;
- Un système informatisé pertinent et adapté de gestion de la procédure de l'information relative au suivi et à la traçabilité du traitement des dossiers d'évaluation

environnementale depuis l'avis de projet jusqu'à la décision du Ministre et le cas échéant le suivi des plans de gestion environnementale et sociale GES est adopté ;

- Un projet de système d'information sous forme de bibliothèque virtuelle susceptible de faciliter l'accès et la capitalisation des textes de base et de la masse d'information générée par les rapports et les dossiers des et donc de la mémoire institutionnelle relatives aux évaluations environnementales est proposé;
- Un forum virtuel officiel d'information sur l'évolution de l'actualité autour de l'évaluation environnementale est adopté ;
- L'archiviste de la sous direction des évaluations environnementales du MINEP est formé à la gestion informatisée de l'information autour des dossiers d'évaluation environnementale.

## ***6. METHODOLOGIE ET PRINCIPALES ARTICULATIONS DU PROJET***

Le projet sera conduit sous la coordination conjointe de l'ACAMEE et du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) appuyé techniquement par la Commission pour l'évaluation environnementale des Pays-Bas (CNEE). Un consultant en charge des solutions informatisées sera recruté. L'ACAMEE mettra à contribution deux stagiaires de l'Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de l'Information et de la Communication (ESSTIC) qui contribueront à la proposition des stratégies devant promouvoir une meilleure communication et participation du public. Le MINEP mettra à disposition l'archiviste de la sous-direction de l'évaluation environnementale qui travaillera avec le consultant dans le cadre du projet avec pour but le renforcement de ses capacités et l'appropriation par le MINEP des solutions proposées. Il s'agit donc d'un renforcement des capacités par la pratique.

Le système sera logé dans le site Web du MINEP. La page web abritant le système d'information sera gérée par le MINEP (archiviste). Un lien permettra, à partir du site Web de l'ACAMEE, aux membres de l'ACAMEE mais aussi à d'autres parties prenantes d'accéder aux informations contenues dans le système. Ils pourront ainsi faire des observations et suggestions d'amélioration au MINEP.

L'ACAMEE après avis favorable du MINEP procédera au recrutement, sur appel d'offre d'un consultant qui sera chargé de conduire le processus participatif d'élaboration d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale. Le MINEP et l'ACAMEE s'accorderont sur les termes de référence (voir projet en annexe 2) qui seront publiés par appel d'offre par l'ACAMEE. Le consultant sera recruté par l'ACAMEE après la non objection du MINEP. Ce dernier sera encadré conjointement par l'ACAMEE et le MINEP. Les bureaux de l'ACAMEE pourront servir de base pour le consultant. L'ACAMEE et le MINEP le cas échéant, faciliteront au consultant l'accès à la documentation et aux personnes ressources nécessaires.

Un comité ad hoc constitué de cinq membres dont des représentants désignés par le MINEP (3) et l'ACAMEE (2) sera mis sur pied pour suivre de plus près le projet. Le consultant devra notamment restituer périodiquement les résultats de son travail auprès de ce comité qui sera chargé de veiller au respect des termes de référence et de faire des suggestions d'amélioration.

Le projet d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale élaboré par le consultant servira de base à un atelier de validation et de démonstration de l'utilisation et de la fonctionnalité du Système développé regroupant les

parties prenantes pertinentes. Les invitations à l'atelier de validation seront signées par le MINEP.

Le détail de la conduite du projet est donné dans le tableau 1.

**Tableau 1. Plan de travail**

<b>Activités</b>	<b>Période</b>	<b>Responsable</b>
1. Elaboration de la note conceptuelle de demande d'activité et soumission à la CNEE	3ème semaine juillet 2011	MINEP ACAMEE
2. Revue de la note par la CNEE	Mi-août	CNEE
3. Révision de la note après avis de la CNEE et soumission de la nouvelle version	Fin Août 2011	MINEP ACAMEE
4. Revue de la note (2ème version) par la CNEE	Début septembre 2011	CNEE
5. Révision de la note après deuxième avis de la CNEE et soumission de la version finale avec formulaire de demande d'activité	Mi- Septembre 2011	
6. Approbation formelle de l'activité par la CNEE	Fin septembre 2011	
7. Approbation officielle de l'Activité par le MINEP	mi-novembre 2011	MINEP
8. Appel à consultant (publication pendant 2 semaines)	Mi-novembre Fin Novembre	ACAMEE MINEP
9. Sélection consultant	Mi- décembre 2011	-ACAMEE MINEP
10. Elaboration du système	Mi-décembre 2011 mi-mars 2012	Consultant
11. Atelier de validation du système	30 mars 2012	Consultant, MINEP, ACAMEE, différents intervenants dans le domaine
12. Préparation du rapport transmission du système à l'ACAMEE et au MINEP	Mi avril 2012	CONSULTANT
13. Annonce par le MINEP de l'entrée en service du système et des modalités d'accès	Fin avril 2012	MINEP

## **7. BUDGET**

<b>Désignation</b>	<b>Coût unitaire</b>	<b>Coût unitaire Euros</b>	<b>Quantité</b>	<b>Coût total en FCFA</b>	<b>Coût total en Euros</b>
Honoraire de consultation	150000	230	28	4200000	6412
Frais de déplacement pour entrevues et réunions du comité ad' hoc	40000	61	10	400000	611
Organisation réunion validation*				900625	1375
Appui stagiaires et archivistes (3 personnes frais de déplacement et de téléphone)	150000	76	3	450000	687
Documentations et rapports				100000	152
Divers				90000	138
<b>Total général</b>				<b>6140625</b>	<b>9375</b>

\*Voir détails en annexe 3.

Le présent budget s'élève à six millions cent quarante mille six cent vingt cinq francs CFA. Soit neuf mille (**9375 Euros**).

#### ***8. MODALITE DE GESTION FINANCIERE***

Conformément aux dispositions en vigueur dans le cadre du PAANEEAC, le financement sera reçu par l'Association Camerounaise pour l'Evaluation Environnementale (ACAMEE) et les dépenses engagées conformément au budget convenu d'un commun accord avec le MINEP. En particulier, le consultant sera engagé par l'ACAMEE après avis favorable du MINEP. Les prestations de ce dernier seront payées par l'ACAMEE après une non objection du MINEP.

## **Annexe 1. Ébauche des catégories d'information**

Ébauche des catégories d'information du Système d'information et de gestion informatisée de la procédure d'évaluation d'impacts sur l'environnement

### **Au niveau de la procédure :**

- Titres, avis de projet, nom du promoteur, décision concernant le tri préliminaire (EIE détaillée, sommaire) ;
- TdRs de l'étude
- Programme des consultations publiques
- La situation de l'avis de recevabilité
- Programme des audiences publiques
- Le rapport des audiences publiques
- La position du Comité Interministériel de l'Environnement
- La situation par rapport au certificat de conformité
- Le cahier de charge environnemental
- Tous les événements pertinents survenus au cours de la procédure (échanges de courriers avec l'administration, changements de stratégie, avis du public)
- Et cetera

### **Au niveau des statistiques liées à la procédure** (à adapter du manuel de cartographie d'EIE)

- Nombre de demandes reçues (investissements publics, investisseurs nationaux, investissements étrangers)
- Nombres et types d'EIEs réalisées (EIE détaillée, sommaire)
- Nombre de rapports reçus
- Nombre de rapports évalués
- Nombre moyen annuel de rapports rejetés
- Nombre moyen annuel de rapports pour lesquels les compléments d'informations sont demandés
- Nombre moyen annuel de rapports approuvés
- Nombre de foies de recours
- Nombres d'inspections effectuées
- Nombre de sanctions infligées
- Nombre de recours administratifs et juridiques
- etc.

### **Au niveau de l'Accès à la documentation pertinente**

- Rapports et dossiers des études déjà réalisées ;
- Les textes de base relatifs aux évaluations environnementales (Loi, décrets, arrêtés, guides, etc.) ;
- Etc.

### **Au niveau de la participation au processus**

- Forum officiel d'information sur l'évolution de l'actualité autour de l'évaluation environnementale.
- etc.

Les infos exactes à inclure seront précisées par le consultant après ses entrevues avec des parties prenantes et validées par le MINEP/ACAMEE avant le début de la construction de la base des données.



## **Annexe 2 : Termes de référence pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration du système**

### **1. Contexte**

Dans le cadre du Programme d'appui aux associations nationales pour l'évaluation environnementale d'Afrique centrale (PAANEEAC) l'Association Camerounaise pour l'Évaluation Environnementale (ACAMEE) et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) mènent conjointement le projet d'élaboration d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale.

Dans ce contexte, les présents termes de référence concernent le recrutement d'un consultant pour l'élaboration dudit système.

### **2. Justification**

Près de 15 ans après la promulgation de la loi cadre relative à la gestion de l'environnement et près de 6 ans après la signature du décret d'application en ce qui concerne l'évaluation environnementale, le système de gestion et d'archivage de l'information y relative présente des insuffisances. L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du système, réalisée en 2005 dans le cadre de la demande d'appui aux associations nationales d'évaluation environnementale approuvée par les Pays-Bas, a mis en exergue la nécessité de renforcer les capacités dans ce secteur. En effet, les constats suivants sont faits :

- L'accès aux informations et le suivi des dossiers d'évaluation environnementale depuis l'avis de projet jusqu'à la décision du MINEP et, le cas échéant, le suivi du plan de gestion environnementale sont loin d'être évidents pour l'administration en charge, les promoteurs et le public, les mécanismes mis en place à cet effet n'étant pas vraiment connus du grand public.
- La masse d'information générée par les évaluations environnementales et donc la mémoire institutionnelle est faiblement capitalisée du fait du manque d'un système d'information dynamique permettant de mieux les valoriser ;
- L'accès aux rapports et dossiers des études déjà réalisées y compris pour des besoins de recherche reste très limités du fait qu'à peine une ou deux copies papier sont archivées au niveau des services centraux du Ministère en charge de l'Environnement dans des conditions loin d'être optimales ;
- Les textes de base relatifs aux évaluations environnementales (Loi, décrets, arrêtés, guides, etc.) ne sont pas toujours disponibles ;
- Il manque un Forum officiel d'information sur l'évolution de l'actualité autour de l'évaluation environnementale.

Cette situation devrait se compliquer de plus en plus avec l'augmentation du nombre d'études d'impacts et audits environnementaux et la nature de plus en plus complexe des dossiers concernés ;

Voilà pourquoi le présent projet de mise en place effective d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale est suggéré dans le but d'améliorer l'accès des différentes parties prenantes à l'information pertinente, garantir la

traçabilité des données, accroître la transparence et une participation éclairée du public au processus d'évaluation environnementale

Le document de projet prévoit que l'ACAMEE après avis favorable du MINEP procèdera au recrutement, sur appel d'offre, d'un consultant qui sera chargé de conduire le processus d'élaboration d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale.

### **3. Objectif de la mission**

L'objectif de cette mission est l'élaboration d'un Système d'information et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale.

### **5. Résultats attendus**

Un Système d'information (voir annexe 1) et de gestion informatisé de la procédure relative à l'évaluation environnementale est adopté au MINEP. Plus concrètement, les résultats suivants sont attendus :

- L'état des lieux de la traçabilité et de l'archivage actuels de l'information relative à l'évaluation environnementale au Cameroun est fait et les limites et insuffisances identifiées ;
- Un système informatisé pertinent et adapté de gestion de la procédure de l'information relative au suivi et à la traçabilité du traitement des dossiers d'évaluation environnementale depuis l'avis de projet jusqu'à la décision du Ministre et la cas échéant le suivi des plans de gestion environnementale et sociale GES est adopté ;
- Un projet de système d'information sous forme de bibliothèque virtuelle susceptible de faciliter l'accès et la capitalisation des textes de base et de la masse d'information générée par les rapports et les dossiers des et donc de la mémoire institutionnelle relatives aux évaluations environnementales est proposé;
- Un forum virtuel officiel d'information sur l'évolution de l'actualité autour de l'évaluation environnementale est adopté ;
- L'archiviste de la sous direction des évaluations environnementales du MINEP est formé à la gestion informatisé de l'information autour des dossiers d'évaluation environnementale.

### **4. Méthodologie, contenu du système et groupe cible**

La démarche pour l'élaboration du système intégrera plusieurs étapes dont les principales sont reprises dans le tableau ci-après:

Tableau 1 Etape de la démarche d'élaboration du système

Étapes	Description	Objectifs	Nbre jours
1. Lancement de la mission	Réunion de lancement de la mission avec l'ACAMEE et le MINEP	- Prendre acte des modalités de la mission - S'entendre sur les priorités relatives à la documentation et à l'identification des acteurs	1
2. Revue documentaire	Analyse de documents pertinents (Textes et guides de réalisation de l'EIE, manuel de cartographie d'EIE)	- Maîtriser le processus et les acteurs autour du processus d'EIE - Identification des acteurs pertinents pour les entrevues	2
3. Ebauche du système	Elaboration d'une version du projet du système d'information et de gestion informatisée du processus d'EIE	Projet du système d'information et de gestion informatisée du processus d'EIE	9
4. Restitution 1	Restitution auprès du comité ad' hoc mis en place par le MINEP et l'ACAMEE	Vérifier la recevabilité du système par rapport aux termes de référence et faire des suggestions d'amélioration en conséquence	1
5. Ajustement 1	Revoir éventuellement le système suite aux observations du comité ad' hoc	Se conformer aux termes de référence et intégrer les suggestions d'amélioration du comité ad' hoc,	1
Entrevues	- Rencontre des acteurs identifiés (individuellement ou en focus groupes)	Avoir le feed-back sur la version du système d'information et de gestion informatisée du processus d'EIE	3
6. Intégration du feed-back	Réajustement du système pour prendre en compte les feed-back reçus.	Prendre en compte les observations issues des entrevues pour consolider la version du système	2
7. Recueil d'avis indépendants	Soumission du draft du système pour avis à la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale	Obtention des observations techniques indépendantes en vue de l'amélioration du système	PM
8. Restitution 2	Restitution auprès du comité ad' hoc mis en place par le MINEP et l'ACAMEE	Vérifier la recevabilité du système par rapport aux termes de référence et faire des suggestions d'amélioration en conséquence	1
9. Ajustement 2	Revoir éventuellement le système suite aux observations du comité ad' hoc	Se conformer aux termes de référence et intégrer les suggestions d'amélioration du comité ad' hoc,	1
10. Test de remplissage	remplissage du système avec les statistiques des trois dernières années	Tester la fonctionnalité du système et lancer l'archiviste dans son travail	3
11. Restitution 3	Restitution auprès du comité ad' hoc mis en place par le MINEP et l'ACAMEE	Vérifier la recevabilité du système par rapport aux termes de référence et faire des suggestions d'amélioration en conséquence	1
12. Ajustement 3	Revoir éventuellement le système suite aux observations du comité ad' hoc	Se conformer aux termes de référence et intégrer les suggestions d'amélioration du comité ad' hoc,	1
13. Validation	Organisation d'un atelier de validation	validation démonstration de l'utilisation et de la fonctionnalité du Système	1
14. Rapport	Faire le rapport de la mission	Mettre à disposition le rapport de la mission ainsi que le système développé	1
<b>Total</b>			<b>28</b>

## **6. Profil du Consultant**

- Avoir un diplôme minimum de Bac + 3 en gestion des solutions informatisées ;
- Avoir une expérience d'au moins trois ans dans l'élaboration des systèmes d'information et de gestion informatisée.
- La justification de bonne connaissance du système juridique et institutionnel de l'Environnement du Cameroun sera un avantage.

## **7. Durée et gestion administrative et financière de la mission**

A l'intérieur de la période de la prestation, le nombre de jours payés est de 28 jours comme répartis dans le tableau résumant les étapes de la démarche méthodologique.

Le consultant sera encadré conjointement par l'ACAMEE et le MINEP. Les bureaux de l'ACAMEE pourront servir de base pour le consultant. L'ACAMEE et le MINEP le cas échéant, faciliteront au consultant l'accès à la documentation et aux personnes ressources nécessaires.

Les prestations du consultant seront payées par l'ACAMEE sur présentation des factures correspondantes et après une non objection du MINEP suivant la répartition ci-après :

- 30% à la signature du contrat ;
- 40% à l'approbation de la version préliminaire intégrant les observations des personnes rencontrées ;
- 30% à la remise du rapport final de la transmission du système au MINEP.

La date limite pour la remise du rapport final de la mission est fixée au 15 février 2012.

## **Annexe 3 Atelier de démonstration et de validation du Système**

### **1. CONTEXTE**

Dans le cadre du Programme d'appui aux associations nationales pour l'évaluation environnementale d'Afrique centrale (PAANEEAC), l'Association Camerounaise pour l'Évaluation Environnementale (ACAMEE) et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) mènent conjointement le projet de mise œuvre effective d'un système d'information et de gestion informatisée de la procédure relative à l'évaluation environnementale

Le présent atelier de démonstration et de validation s'inscrit dans le cadre de la méthodologie retenue pour procéder à l'élaboration du système.

### **2. JUSTIFICATION**

La nécessité pour les acteurs de s'approprier le système et de savoir comment l'utiliser ou y faire recours impose une étape d'adoption du système. Voilà pourquoi il est entre autres envisagé un atelier de validation et de démonstration du système avec les différentes parties prenantes dont en particulier les représentants du MINEP et l'ACAMEE.

### **3. OBJECTIFS**

L'objectif global de cet atelier est de présenter et démontrer la fonctionnalité du système élaboré. Il sera aussi question de partager et d'intégrer les préoccupations qui pourraient servir à mieux peaufiner le système. Ce sera aussi l'occasion de publiciser l'existence du système.

### **4. RÉSULTATS ATTENDUS**

- Un système informatisé pertinent et adapté de gestion de la procédure de l'information relative au suivi et à la traçabilité du traitement des dossiers d'évaluation environnementale depuis l'avis de projet jusqu'à la décision du Ministre et la cas échéant le suivi des plans de gestion environnementale et sociale GES est adopté ;
- Un projet de système d'information sous forme de bibliothèque virtuelle susceptible de faciliter l'accès et la capitalisation des textes de base et de la masse d'information générée par les rapports et les dossiers des évaluations environnementales est proposé ;
- Un forum virtuel officiel d'information sur l'évolution de l'actualité autour de l'évaluation environnementale est adopté ;

### **5. CONDUITE DE L'ATELIER**

Compte tenu de l'interrelation entre les objectifs spécifiques concourant à l'objectif global d'une part et de la nécessité d'avoir une concertation et un consensus les plus larges possibles d'autre part, l'atelier se déroulera suivant les articulations suivantes :

- De brèves plénières d'ouverture et de clôture ;
- Une plénière de présentation par le consultant du système ;
- Une première période d'échanges suite à la présentation du consultant ;
- Des travaux en groupes pour tester la fonctionnalité du système
- Une plénière d'adoption des suggestions d'amélioration et de validation du système.

## 6. CADRE DE L'ATELIER

Le présent atelier de validation du projet de décret sur les EES déroulera le 15 février 2012 à Yaoundé.

## 7. GROUPE CIBLES

L'atelier regroupera une vingtaine de participants représentatifs des parties prenantes au processus d'évaluation environnementale au Cameroun (Administrations publiques, cabinets ou bureaux d'études, Enseignement et Recherche, ONGs, Société Civile, etc.) qui (ou dont la plupart) auront été consultés lors de l'élaboration du système par le consultant.

## 8. TRAVAUX PRÉLIMINAIRES

La réussite de cet atelier sera dans une large mesure fonction de sa préparation. Pour une meilleure préparation, la version du système à discuter sera disponible aux participants identifiés une semaine au minimum avant la tenue de l'atelier.

## 9. IMPLICATION DES GROUPE CIBLES

Il est attendu des groupes cibles de participer activement aux travaux de l'atelier, et de faire des propositions constructives d'amélioration du système.

## 10. PROGRAMME INDICATIF

### **Matinée :**

- 08H45-09H00 : Accueil, inscription et mise en place des participants
- 09H00-09H15 : Ouverture
- Mot d'Accueil du Président de l'ACAMEE
- Discours d'ouverture de Monsieur le MINEP ou de son Représentant
- 09H15-09H45 : Présentation des participants et de la méthodologie de l'atelier
- 09H45-10H15 : Pause-café
- 10H15-11H00 : Présentation du système et démonstration de sa fonctionnalité
- 11H00-11H30 : Discussions et échanges suite à la présentation du consultant
- 11H30-13H00 : Travaux en groupes ;
- 13H00-14h00 : Déjeuner

### **Après-midi :**

- 14H00-15H30 : Restitution, échanges, et intégration des propositions et conclusions des travaux de groupes ;
- 15H30-16H30 : Adoption du système.
- 16H30-17H00 : Clôture :
- Lecture du rapport de l'atelier
- Mot de clôture par le MINEP ou son représentant
- Pause café.

11. BUDGET PRÉVISIONNEL (pour 25 personnes dont 23 participants et 2 membres de l'organisation ACAMEE/MINEP)

<b>Désignation</b>	<b>Coût en FCFA</b>	<b>Coûts en Euros</b>
Location salle de l'atelier (Hôtel des députés)	75 000	115
Documents de travail des participants et porte document	125000	191
Transport participants et membres de l'organisation (10000FCFA/participants)	250000	381
Pause-café (2 pauses)	125000	191
Déjeuner	187500	286
Communication (2 organes de presse)	100 000	153
Divers (Rapport)	38125	58
<b>Total général</b>	<b>900625</b>	<b>1375</b>

Le présent budget s'élève à neuf cent mille six cent vingt cinq (900625) francs CFA soit mille trois cent soixante et quinze (**1375**) Euros.